

Elus : 19
En fonction : 18
Présents : 12

COMMUNE DE LIÈPVRE (Haut-Rhin)

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LIÈPVRE SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2011

Sous la présidence de Monsieur Jacqy MOUGINY, Maire.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20 heures

Présents : Monsieur Jacqy MOUGINY, Mesdames Eliane CEBOKLI, Claudine EGERMANN, Evelyne SCHNEIDER, Maud PETITDEMANGE et Messieurs Pierrot HESTIN, Gérard GASPERMENT, Daniel KAELBEL, Jean-Marc LE CHARTIER, Jean-Paul MINGAT, Claude RENTZ, Christophe PANTZER.

Absents excusés et non représentés : Néant.

Absent non excusé : Monsieur Didier LEGRAND.

Ont donné procuration : Madame Claudine JACQUES à madame Eliane CEBOKLI. Monsieur Michel MOUILLÉ à monsieur Daniel KAELBEL. Monsieur Eric BRUDER à monsieur Jacqy MOUGINY. Madame Dominique DIDIER à monsieur Jean-Marc LE CHARTIER. Monsieur Pascal FEIL à monsieur Pierrot HESTIN.

Secrétaire de séance : Monsieur Christian LAIGUESSE, Adjoint Technique de 1^{ère} classe.

Après avoir constaté que le quorum est atteint pour délibérer valablement, le Maire donne lecture de l'ordre du jour qui est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

- 1 - Approbation du procès-verbal de la réunion du 23 juin 2011,
- 2 - Demande de modification de l'accès à la propriété TAESCH Gabriel,
- 3 - Demande de garantie d'emprunt - SEMCLOHR,
- 4 - Participation financière à la location du logement du Chef de triage O.N.F. à compter du 1^{er} janvier 2012,
- 5 - Approbation du tableau de classement de la voirie communale,
- 6 - Prime de fin d'année du personnel communal,
- 7 - Lot n° 1 des chasses communales - pénalités,
- 8 - Camping municipal - Fixation des tarifs,
- 9 - Rapport annuel du service public de l'assainissement - Station d'épuration - Exercice 2010,
- 10 - Demandes de subventions,
- 11 - Proposition de cession d'un terrain,
- 12 - Taxe sur la consommation finale d'électricité,
- 13 - Commune de Rombach le Franc/Renouvellement du contrat de travail de Madame Martine ANDRÈS,
- 14 - Budget principal 2011 - Virements de crédits,
- 15 - Taxe d'aménagement et fixation du seuil minimal de densité,

- 16 – Travaux d'aménagement de la voirie du hameau de Musloch – Enfouissement des réseaux France Télécom,
17 – Budget eau-assainissement – Demandes d'admission en non valeur,
18 – Communauté de Communes du Val d'Argent – Rapport d'activités 2010,
19 – A.F.U.A. Devant Chalmont – Régularisation foncière,
20 – Divers.

- 1) SMICTOM – Rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets
- 2) Rapport d'activités 2010 du PNRBV,
- 3) PNRBV – Natura 2000, Zone de Protection Spéciale Hautes Vosges, Haut-Rhin
- 4) Attribution des marchés publics,
- 5) Droit de préemption urbain,
- 6) Demandes d'emploi,
- 7) Travaux à l'école maternelle et divers,
- 8) CNFPT, vœu adressé au gouvernement,
- 9) SIVU forestier de Ribeauvillé, échange de correspondance,
- 10) R.N. 59, proposition de rencontre sur le terrain, sortie Cuisines SCHMIDT,
- 11) Stand de tir de Bois l'Abbesse,
- 12) Energies propres et renouvelables,
- 13) Sécurité rue des Grands-Jardins,
- 14) Subventions,
- 15) Bâtiments des écoles – salle de repos,
- 16) Salle polyvalente-emprise extension,
- 17) SDEA – fixation de la visite initialement programmée au printemps et reportée suite à un accident de la circulation,
- 18) Aspygoutte-demande d'acquisition d'un terrain par Monsieur Daniel MENZER.

POINT 1 - Approbation du procès-verbal de la réunion du 23 juin 2011

Après en avoir délibéré et à l'**unanimité**, le conseil municipal approuve le compte-rendu de la réunion du 23 juin 2011.

POINT 2 – Demande de modification de l'accès à la propriété TAESCH Gabriel

Monsieur le Maire salue la présence de monsieur Gabriel TAESCH et de mademoiselle Sylvie ANTZENBERGER, domiciliés 16 rue Robert Guth à Lièpvre. Le maire rappelle que c'est sur leur demande et aux fins de présenter aux élus une nouvelle version de leur projet, suite à une réunion en mairie et à une proposition de monsieur HESTIN, qu'il a invité les intéressés à venir s'exprimer. Il procède à une interruption de séance afin de leur donner la parole. D'entrée, les intervenants informent le maire qu'ils ont formé un recours auprès du médiateur de la République. Par ailleurs, il s'avère que, contrairement à ce qu'ils avaient laissé entendre lors de la rencontre précitée, aucun plan ni projet n'a été établi suite à la proposition du 1^{er} adjoint. Après discussion, Monsieur Gérard GASPERMENT fait remarquer que, compte tenu des incertitudes résultant du cadastre et des bornes présentes sur le terrain, il s'agit, avant toute démarche, de définir avec précision les limites de la propriété des intéressés. Pour ce faire, il conviendra de procéder à l'abornage du terrain, en présence des deux parties, au moment opportun de l'avancement du chantier. Le Conseil met sa décision en attente de cet abornement.

POINT 3 – Demande de garantie d'emprunt – SEMCLOHR

Le conseil d'administration de la SEMCLOHR a décidé, en sa séance du 21 mai 2010, d'entreprendre des travaux de rénovation au sein de sa résidence « La Vancelle » (habitat collectif) à Lièpvre. Il a déposé un dossier de demande de prêt auprès de la CDC le 26 janvier dernier et reçu un accord de principe le 18 avril dernier.

L'obtention de ce prêt est subordonnée à la garantie de la commune de Lièpvre, à hauteur de 10 % du montant du prêt, le Conseil Général du Haut-Rhin accordant sa garantie pour les 90 % du montant du prêt.

Après discussion,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, délibère :

Article 1 : La commune accorde sa garantie à hauteur de 10 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 319.936 € souscrit par la SEMCLOHR auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce prêt amélioration est destiné à financer l'opération de réhabilitation énergétique de 16 logements, situés 37-39 route de La Vancelle à Lièpvre.

Article 2 : Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

- Montant du prêt : 319.936 €
- Durée totale du prêt : 15 ans
- Différé d'amortissement : aucun
- Périodicité des échéances : annuelle
- Taux du livret A + 0,60 %
- Taux annuel de progressivité : 0,00 %

Article 3 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la SEMCLOHR, dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à la SEMCLOHR pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 5 : Le conseil municipal autorise le maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.

POINT 4 – Participation financière à la location du logement du Chef de triage O.N.F. à compter du 1^{er} janvier 2012

Le maire explique à l'assemblée que par courrier du 6 juillet 2011 de l'Office National des Forêts, suite à une réunion d'information du 29 juin 2011 en la mairie de Bergheim où il était présent avec Monsieur Pierrot HESTIN, l'O.N.F. confirme son intention de modifier à compter du 1^{er} janvier 2012 la composition des deux triages de Bergheim (actuellement forêts communales de Bergheim et de Riquewihr) et de Lièpvre-Piémont (actuellement forêts communales de Beblenheim, Bennwihr, Hunawihr, Lièpvre, Mittelwihr, Thannenkirch et de Zellenberg). Ceci, pour leur donner à chacun une plus grande cohérence géographique en affectant au triage de Bergheim les forêts communales de Lièpvre et de Thannenkirch, et au triage de Lièpvre-Piémont, qui sera renommée vraisemblablement Riquewihr, les forêts communales de Beblenheim, Bennwihr, Hunawihr, Mittelwihr et Zellenberg.

Dans le cadre de cette réorganisation, l'O.N.F. sollicite la restauration du principe de logement en Nécessité Absolue de Service (NAS) du Chef de triage de Bergheim, Monsieur Stéphane DEMAS, à savoir la mise à disposition gracieuse du logement par les 3 communes.

Après discussion, le conseil municipal, délibère :

Vu le projet de modification de la composition des deux Triages sus-indiquée, et la proposition de répartition du loyer du Chef de Triage, à charge des trois communes à compter du 1^{er} janvier 2012, selon les bases suivantes :

Fixation d'un loyer mensuel de 450 €, au prorata des surfaces des forêts communales de chacune des trois communes, d'une superficie totale de 1.257 ha, à savoir :

- Commune de Bergheim (573 ha) : 45,58 % de 450 €/mois soit 205 € mois
- Commune de Lièpvre (535 ha) : 42,56 % de 450 €/mois soit 192 € mois
- Commune de Thannenkirch (149 ha) : 11,85 % de 450 €/mois soit 53 € mois

Sur proposition du Maire,
Le Conseil municipal, à l'**unanimité**,

- **Décide** la prise en charge du loyer de Monsieur Stéphane DEMAS, chef de triage, telle que proposée et établie ci-dessus, à savoir 192 €/mois, à compter du 1^{er} janvier 2012 (révisable annuellement le cas échéant),
- **Impute** la dépense correspondante à l'article 614 du budget primitif 2012.

POINT 5 - Approbation du tableau de classement de la voirie communale

Vu les articles L 2334-1 à L 2334-23 du CGCT,

Monsieur le Maire expose que le montant de la dotation globale de fonctionnement est calculée en fonction d'un certain nombre de critères, dont la longueur de la voirie communale.

En conséquence, le conseil municipal doit approuver le dernier classement de la voirie communale élaboré par les services de la Direction Départementale des Territoires du Haut-Rhin. Ce document mis à jour le 31 mai 2011 présente la Voirie communale classée et les Ouvrages d'art. La longueur de la voirie déclarée aux services de la préfecture doit être réactualisée compte tenu de la construction de nouvelles voies. Le tableau récapitulatif joint fait apparaître au 31 mai 2011 un total de 13 776 m de voies appartenant à la commune. Le document descriptif présentant les différents ouvrages d'art (ponts) est également présenté aux élus.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'**unanimité** :

- D'approuver l'étude réalisée par les services de la Direction Départementale des Territoires ;

- D'arrêter la nouvelle longueur de la voirie communale à 13 776 mètres ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'inscription de cette nouvelle longueur de voirie auprès des services de la préfecture en 2011 pour la revalorisation de la dotation globale de fonctionnement de 2012.

POINT 6 – Prime de fin d'année du personnel communal

- **Vu** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

- **Vu** la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

- **Vu** la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

- **Considérant** l'alinéa 3 nouveau de l'article 111 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée, modifié par l'article 70 de la loi du 16 décembre 1996 relative à l'emploi dans la fonction publique territoriale et à diverses mesures d'ordre statutaire, aux termes duquel : « **par exception à la limite résultant du premier alinéa de l'article 88, les fonctionnaires en fonction au moment de l'entrée en vigueur de la présente loi conservent les avantages ayant le caractère de complément de rémunération qu'ils ont collectivement acquis avant cette entrée en vigueur, au sein de leur collectivité ou établissement, lorsque ces avantages sont pris en compte dans le budget de la collectivité de l'établissement** »,

- **Vu** la délibération en date du 29 juin 1970 institutive d'avantages acquis ayant caractère de complément de rémunération au bénéfice du personnel de la commune,

- **Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et à **l'unanimité**, décide

- **De fixer** à **18.043,82 €** le montant des crédits nécessaires au paiement de la prime de fin d'année du personnel de la commune,

- **D'inscrire** ce crédit au chapitre 012, article 6411

du budget de la commune en vue de son intégration dans la masse salariale du personnel.

- **De fixer** les conditions de versement de cet avantage comme suit :

en totalité avec le salaire de décembre 2011,

- **De charger le maire** de la répartition individuelle de ce crédit par arrêté municipal sur la base des critères suivants :

- **Personnel permanent mensualisé :**

Part variable représentant 5 % du salaire brut du mois de janvier de l'année N multiplié par le nombre de mois de l'année où l'agent a été en activité.

Part fixe reconduite d'année en année et majorée du taux de progression des prix à la consommation (1,95 % pour 2011) soit 559,36 € au titre du présent exercice pour les employés à

temps complet et en activité totale. Pour les autres employés, cette somme est réduite au prorata de la durée de l'emploi et de la durée effective d'activité dans l'année.

POINT 7 – Lot n° 1 des chasses communales – pénalités

Le Trésorier de Ste Marie aux Mines porte à la connaissance du maire le fait que monsieur Gérard JUNG n'a réglé la location de la chasse communale 2011 qu'à la date du 28 juin 2011. Considérant que cette créance devait être soldée pour le 1^{er} avril 2011, conformément aux dispositions de l'article 15 du cahier des charges type de la chasse pour la période du 2/2/2006 au 1/2/2015 approuvé par arrêté préfectoral n° 2005-201-1 du 20/7/2005, le Trésorier demande de bien vouloir procéder à l'émission d'un titre de recette à l'encontre de l'intéressé pour un montant de 31,66 € au titre des intérêts de retardéchus ou d'octroyer la remise de ces pénalités à l'intéressé.

Après discussion et à **l'unanimité moins 1 abstention**, le conseil municipal maintient les pénalités concernées.

POINT 8 – Camping municipal – Fixation des tarifs

Suite à la dernière vérification de la régie des recettes du camping du Haut-Koenigsbourg et pour mettre en concordance l'affichage avec les tarifs appliqués, le conseil municipal, à **l'unanimité**, vote les tarifs suivants :

- Topoguide VTT : 5 €
- Cartes postales : 1 €
- Arrhes demandés pour les chalets : 100 % du séjour
- Arrhes demandés pour les emplacements : 50 % du séjour.

Concernant la délégation de service public, le Maire informe l'assemblée qu'il a pris contact avec maître Arnaud GEIGER pour la rédaction du cahier des charges et de la convention à passer avec le candidat qui sera retenu.

POINT 9 – Rapport annuel du service public de l'assainissement – Station d'épuration – Exercice 2010

En application des termes de la loi du 2 février 1995 (art.73) et de ses décrets d'application, ce rapport, dans un souci de transparence et d'information, est porté à la connaissance du conseil municipal.

Monsieur le Maire commente ce document qui est à la disposition des élus intéressés auprès du secrétariat de la mairie.

POINT 10 – Demandes de subventions

Le conseil municipal statue sur les demandes de subventions suivantes :

- Delta Revie : avis défavorable des membres du conseil municipal pour l'attribution d'une subvention, décision prise à **l'unanimité**,
- Ecole élémentaire : tarif habituel pour un voyage au Cap Fréhel, soit 9 € élèves/jour dans la limite de 3 jours, décision prise à **l'unanimité**,

- Drapeau des Anciens Combattants : avis favorable pour une subvention complémentaire découlant de l'achat d'une hampe qui n'avait pas été prise en compte, soit 277,47 €, décision prise à l'**unanimité**,
- Financement pour une formation à distance pour un CAP coiffure : avis défavorable du conseil municipal, décision prise à l'**unanimité**,
- Réseau des écoles élémentaires et maternelles : avis favorable à l'**unanimité** pour les demandes de transport des élèves à la piscine (8 déplacements classes CP et CE1 et 26 autres déplacements) pour une valeur de 3.100 €, 3 déplacements à la médiathèque pour les écoles élémentaire et maternelle de Rombach le Franc pour une valeur de 261 €, 10 déplacements à la médiathèque pour les écoles élémentaires et maternelle de Lièpvre pour une valeur de 830 € et deux déplacements le 14 octobre à un spectacle au théâtre de Ste Marie aux Mines pour une valeur de 180 €.

POINT 11 – Proposition de cession d'un terrain

Après en avoir délibéré et à l'**unanimité**, le conseil municipal décide d'acquérir la parcelle située section 3 n° 179 d'une surface de 826 m² au lieu dit « Au Lundi », propriété de Madame Delphine ALEXANDRE.

L'assemblée fixe le prix d'acquisition de ce bien à 0,30 € le m² et charge Maître GEIGER, notaire à Ste Marie aux Mines, de la rédaction de l'acte de vente dont les frais seront à la charge de la collectivité. Elle autorise également le maire à signer l'acte de vente et à engager toutes démarches devant permettre la réalisation effective de cette transaction.

POINT 12 – Taxe sur la consommation finale d'électricité

En date du 29 avril dernier, le conseil avait été invité à délibérer (point n° 28) dans le cadre de la mise en place de la nouvelle taxe sur la consommation finale d'électricité instituée en remplacement de la taxe sur l'Electricité.

Il avait décidé de fixer à 8 le coefficient applicable aux tarifs de référence de la taxe communale sur la consommation finale de l'électricité. Or, par courrier du 6 septembre dernier, le président du Syndicat départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin nous informe que pour les communes de moins de 2 000 habitants, l'établissement qu'il préside est seul compétent pour recouvrer cette taxe. La délibération prise par notre commune est ainsi frappée de caducité. Il proposera le même taux au vote du Comité Syndical qui se réunira fin septembre pour en délibérer. Il proposera également le reversement intégral de cette taxe aux communes concernées, déduction faite des frais de gestion (1,5% maximum). Ainsi, cette modification ne devrait avoir aucune conséquence financière pour notre commune.

Après discussion et à l'**unanimité**, le conseil municipal rapporte la décision du 29 avril dernier qui est devenue sans objet.

POINT 13 – Commune de Rombach le Franc/Renouvellement du contrat de travail de Madame Martine ANDRÈS

Dans un courrier du 22 juillet dernier, le maire de Rombach le Franc nous informe que sa commune envisage de renouveler le contrat de travail de madame Martine ANDRÈS, « ATSEM » à l'école maternelle de Rombach et de prolonger, pour une durée de 12 mois, la convention financière établie entre nos deux communes, dans le cadre du Regroupement Pédagogique Intercommunal Lièpvre-Rombach.

Après discussion, le conseil municipal à l'**unanimité** décide la reconduction du contrat de travail de madame Martine ANDRES et la prolongation de la convention financière, Monsieur le Maire étant autorisé à signer ce document.

POINT 14 – Budget principal 2011 – Virement de crédits

Le maire expose la nécessité de procéder aux virements de crédits suivants :

- du compte 2315 (installations, matériel et outillage techniques) de l'opération 57 (aménagement de la rue Robert Guth) au compte 2313 (constructions) de l'opération 53 (extension de la salle polyvalente) pour 130.000 €.
- du compte 61523 « voies et réseaux » au compte 6554 « contributions aux organismes de regroupement » pour 10.000 €.

Après discussion, le conseil municipal à l'**unanimité** adopte les virements de crédits proposés au titre du budget principal 2011.

POINT 15 – Taxe d'aménagement et fixation du seuil minimal de densité

Le maire explique à l'assemblée que la loi de finances rectificative pour 2010 du 19 décembre 2010 a entériné une importante réforme de la fiscalité de l'urbanisme, qui entrera en vigueur le 1^{er} mars 2012.

Le nouveau dispositif, qui repose sur la taxe d'aménagement en lieu et place de la Taxe Locale d'équipement (TLE) et le reversement pour sous-densité qui se substituera au versement pour dépassement du plafond légal de densité, entraînera à cette date la suppression des Taxes Locales d'Équipement (TLE), Taxe Départementale des Espaces Naturels et Sensibles (TDENS), Taxe Départementale pour le financement des dépenses des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (TDCAUE) et, à terme, de participations d'urbanisme.

Notre commune étant dotée d'un PLU, la taxe d'aménagement s'applique de plein droit au taux de 1 %. Dans l'hypothèse où ce taux ne serait pas retenu par les élus, le nouveau taux qui serait retenu devrait être approuvé avant le 30 novembre 2011.

Après discussion et à l'**unanimité**, le conseil municipal décide de fixer le taux de la taxe d'aménagement de façon uniforme sur l'ensemble du territoire communal, au taux de 1 %, similaire à celui de l'actuelle TLE. Il se prononce contre la mise en place du versement pour sous densité (VSD).

POINT 16 – Travaux d'aménagement de la voirie du hameau de Musloch – Enfouissement des réseaux France Télécom

Après discussion et à l'**unanimité moins 1 abstention**, le conseil municipal autorise le maire à signer la convention formalisant les modalités juridiques et financières de l'opération d'effacement des réseaux aériens de télécommunications avec France Télécom.

POINT 17 – Budget eau-assainissement – Demandes d'admission en non valeur

Le maire présente aux élus une demande qui émane du Trésorier de Ste Marie aux Mines concernant une créance du budget eau-assainissement à l'encontre du restaurant « Gav'roche » pour un montant de 387,87 € et une autre à l'encontre de la société « Budelpack » pour un montant de 155,40 €.

Après discussion, le conseil municipal, à l'**unanimité**, approuve la mise en non-valeur des deux créances énumérées ci-dessus.

POINT 18 – Communauté de Communes du Val d'Argent – Rapport d'activités 2010

Le maire donne connaissance à l'assemblée du rapport d'activités de l'année 2010 de la Communauté des Communes du Val d'Argent. Un exemplaire de ce rapport est remis à chaque élu.

POINT 19 – A.F.U.A. Devant Chalmont II – Régularisation foncière

Le maire explique que ce point n'avait pas lieu d'être inscrit à l'ordre du jour de ce conseil municipal car il concerne plutôt l'AFUA.

POINT 20 – Divers

1) SMICTOM : Rapport annuel 2010 : ce rapport est présenté au conseil municipal, conformément aux dispositions de l'article L.5211-39 du CGCT. Les élus ont été destinataires d'une note de synthèse.

2) Rapport d'activités 2010 du PNRBV : le maire présente à l'assemblée le rapport d'activité 2010 du Parc naturel régional des Ballons des Vosges. Ce document est à disposition des élus au secrétariat de la mairie.

3) PNRBV – Natura 2000 : le maire donne connaissance d'une information du Parc naturel régional des Ballons des Vosges qui se porte candidat à la maîtrise d'ouvrage pour l'animation du site Natura 2000 de la ZPS « Hautes-Vosges, Haut-Rhin » et à la présidence du comité de pilotage.

4) Marchés publics : le maire donne connaissance de l'attribution des marchés publics suivants :

- Maîtrise d'œuvre des travaux d'extension et de restructuration de la salle polyvalente à l'équipe Hubert WACH/Yannick GEIGER pour 217.600 €HT,
- Mission de contrôle technique dans le cadre des travaux d'extension et de restructuration de la salle polyvalente à la société QUALICONSULT d'Entzheim pour 6.980,00 € HT,
- Mission de coordination sécurité-santé dans le cadre des travaux d'extension et de restructuration de la salle polyvalente à la société VERITAS de Oberhausbergen pour 9.315,00 € HT,
- Travaux de renforcement du réseau AEP rues du Kast et du Kesbel et bouclage rue du Chalmont à l'entreprise BARI de Ste Marie aux Mines pour 210.994 € HT.

5) Droit de préemption urbain : il est donné connaissance à l'assemblée des DPU suivants pour lesquels le Maire n'a pas fait usage du droit de préemption instauré au profit de la commune :

- cession d'un immeuble situé 2 rue de St Sylvestre sur Lot en section 7 parcelles n° 158 et 160 d'une superficie totale de 1655 m² et propriété des consorts SILBER,
- cession d'une parcelle située rue des Grands-Jardins en section 2 n° 1062/75 d'une surface de 309 m² et propriété de monsieur Yves URBAIN,

- cession d'un immeuble situé 13 Bois l'Abbesse en section 21 parcelles n° 180, 181, 262/26, 264/27, 266/259 d'une superficie totale de 2936 m² et propriété de l'agence Gérard CHAMLEY de Villé, (ancienne auberge de la Vieille Forge),
- cession d'un immeuble situé 6 rue Clemenceau en section 1 parcelles 266, 267 et 585 d'une superficie totale de 483 m² et propriété des époux Jacques JACQUET et Catherine SCHNEPF,
- cession d'un immeuble situé 13 rue Clemenceau en section 1 parcelles 506/93 et 507/93 d'une superficie totale de 420 m² et propriété de madame Marie-Louise MARCHAL,
- cession d'une parcelle située « Devant Chalmont » en section 7 n° 518 d'une surface totale de 709 m² et propriété des époux Jean-Paul DAVID,
- cession d'une parcelle située « Devant Chalmont » en section 26 n° 4 d'une surface totale de 802 m² et propriété des époux Jean-Pierre PLÉ.

6) Demandes d'emploi : le maire donne connaissance d'un courrier en date du 19 septembre 2011 de monsieur Loïc KORTMANN qui propose ses services pour un travail à temps partiel. Concernant les travaux d'entretien journalier de la mairie et suite à une demande de madame Emmanuelle MAGRON, domiciliée 9 rue Clemenceau en date du 21 septembre dernier et qui accompli déjà cette tâche par le biais d'une entreprise de nettoyage, le conseil municipal, à **l'unanimité moins 2 abstentions** décide l'embauche, à temps partiel, de cette personne. Monsieur Pierrot HESTIN demandera des explications à la société titulaire du contrat d'entretien en cours concernant les dysfonctionnements énumérés par le maire.

7) Travaux à l'école maternelle : le maire donne connaissance à l'assemblée d'une liste de travaux à réaliser qui lui a été soumise récemment: tailles des arbres, vérification des jeux dans la cour, robinetterie, infiltrations, électricité.....Monsieur HESTIN a pris note et s'occupera de la suite à donner.

8) CNFPT : il est donné connaissance à l'assemblée d'un courrier du 15 septembre dernier émanant du Centre national de la fonction publique territoriale expliquant que les agents des collectivités locales ne pourront plus accéder à la formation professionnelle dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui suite à une réduction de crédits de 33,8 millions d'euros par an, et ce dès l'exercice 2012. Les élus ne souhaitent pas adopter le vœu qui doit être envoyé au Préfet.

9) SIVU forestier de Ribeauvillé : le maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier en date du 22 septembre dernier de madame Agnès HENRICHES, maire de Ste Croix aux Mines à l'attention de monsieur Gilbert MULLER, président du SIVU forestier de Ribeauvillé, suite à son inquiétude quant au recrutement de plusieurs nouveaux bûcherons. Il donne également lecture de la réponse du président du SIVU dans un courrier du 29 septembre 2011 qui explique largement en 3 pages la situation des effectifs de l'entité intercommunale. Le conseil municipal en prend bonne note.

10) Stand de tir de Bois l'Abbesse : le maire donne lecture de la copie d'un courrier du 24 septembre adressé par monsieur Jean-Marie SCHMITT au président de la société de tir de Lièpvre au sujet des conditions d'utilisation du stand de tir de Bois l'Abbesse. Pour conclure, et suite à de nombreux problèmes de nuisances sonores et surtout de sécurité, ce dernier, propriétaire des lieux, décide à son grand regret d'interdire l'accès au stand de tir de Bois l'Abbesse à la Société de Tir de Lièpvre, et ce à titre définitif à compter du 1^{er} janvier 2012.

12) Energies propres et renouvelables :

Lors du conseil du 29 avril dernier, Monsieur Christophe PANTZER avait évoqué la question des aides communales aux particuliers en matière d'énergies renouvelables.

Il avait aussi été envisagé l'éventualité d'un diagnostic thermique pour les particuliers et les bâtiments communaux.

Le maire demande si des volontaires se proposent pour participer au groupe de réflexion suggéré par Monsieur Christophe PANTZER.

Aucun élu ne souhaitant faire partie de ce groupe, la discussion est close.

13) Sécurité rue des Grands-Jardins : monsieur Jean-Marc LE CHARTIER, se faisant porte parole des habitants du quartier, revient sur les problèmes de vitesse sur la longue ligne droite de cette rue. L'adjoint chargé des travaux examinera la situation lorsque les travaux de branchements des réseaux des propriétés RIBE et GUIOT seront en cours. Il sera demandé un devis d'aménagement d'un plateau ralentisseur au niveau de ces propriétés car une partie de la voirie suite à ces travaux sera détériorée.

14) Subventions : monsieur Jean-Paul MINGAT aimerait connaître le bien fondé de toutes les demandes de subventions allouées aux écoles. Il lui est répondu point par point.

15) Bâtiments des écoles : le maire donne connaissance d'une lettre de madame Bénédicte ROTH, directrice du réseau des écoles en date du 30 septembre 2011. Dans ce courrier, il est expliqué qu'il a été évoqué lors du conseil des maîtres de maternelles du mardi 27 septembre la transformation du préau en salle de repos pour les enfants de la petite section. Il est en effet assez aberrant de posséder une belle et grande salle de motricité et que celle-ci soit indisponible tous les après-midis pour permettre à moins d'une dizaine d'enfants de dormir. Lors de la récréation, les enfants dans la cour de l'école élémentaire jouent contre les vitres, ce qui souvent réveille les petits. Une discussion est lancée par les conseillers municipaux pour étudier un projet d'ensemble des écoles. Monsieur Christophe PANTZER milite en faveur d'un projet structurant. Le maire propose de voir cette question au prochain budget. Dans un premier temps, il convient de faire appel à un assistant à maître d'ouvrage.

16) Salle polyvalente : Dans le cadre du projet d'agrandissement de cette salle, monsieur Pierrot HESTIN fait remarquer à l'assemblée qu'il a délimité sur place l'emprise de l'agrandissement de la salle polyvalente. Il aimerait particulièrement que le conseil municipal se rende sur place afin que celui-ci visualise l'emprise au sol.

17) SDEA : monsieur Pierrot HESTIN informe qu'une visite prochaine du SDEA et de la station d'épuration de Sélestat pourra se faire si des conseillers municipaux sont intéressés. Les services du SDEA se tiennent à la disposition du conseil municipal pour organiser cette visite et expliquer leurs démarches en matière d'assainissement.

18) Aspygoutte : monsieur Pierrot HESTIN se fait le porte-parole de monsieur Daniel MENZER qui renouvelle sa demande d'acquérir un morceau de parcelle soumise au régime forestier au dessus de sa propriété à l'Aspygoutte. Monsieur le Maire va revoir cette demande.

Avant de clôturer l'assemblée, monsieur le maire souhaite un prompt rétablissement à monsieur Eric BRUDER qui vient de subir une opération chirurgicale « lourde ». Il donne des nouvelles rassurantes de l'intéressé.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 23 heures 10.

Fait et délibéré en séance à Lièpvre, les jours, mois et an ci-dessus.
Lièpvre, le 25 octobre 2011.

Le Maire,

Jacquy MOUGINY.